



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 novembre 1998

Conseillers en exercice : 44

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Novembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Novembre 1998

**Vente d'une parcelle de terrain à l'Eurl L'Epi Niortais en zone de
redynamisation urbaine**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98488

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 1998

Développement Economique

**Vente d'une parcelle de terrain à l'Eurl L'Epi Niortais en zone de
redynamisation urbaine**

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

L'EURL L'EPI NIORTAIS, dirigée par Monsieur JP CROUZET souhaite acquérir un terrain de 3000 m2 environ rue Henri SELLIER en zone de redynamisation urbaine. Cette société, spécialisée dans la fabrication et la vente de pains et pâtisseries, emploie actuellement 18 personnes réparties sur 4 sites de vente et 2 points de fabrication.

Afin de poursuivre le développement de son activité et de respecter au mieux la réglementation sanitaire, Monsieur CROUZET souhaite regrouper ses 2 sites de fabrication et développer une surface de vente sur le secteur de la rue Henri SELLIER.

Cette implantation permettra la création de 5 emplois.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Céder à l'EURL L'EPI NIORTAIS une parcelle de 3000 m2 environ rue Henri SELLIER en zone de redynamisation urbaine.
- Fixer le prix de vente à 30,00 F H.T. le m2 conformément à l'avis des domaines en date du 24 septembre 1998 auquel il conviendra d'ajouter la TVA au taux en vigueur sur les terrains à bâtir lors de la signature de l'acte authentique. Le prix sera payable comptant à la signature de l'acte de vente.
- Préciser que les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux différents réseaux seront à la charge de l'acquéreur.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique à intervenir.
- Préciser que la somme résultant de cette cession sera inscrite en recette de la sous-fonction 909 9080 compte 2113.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

[Ordre du jour](#)